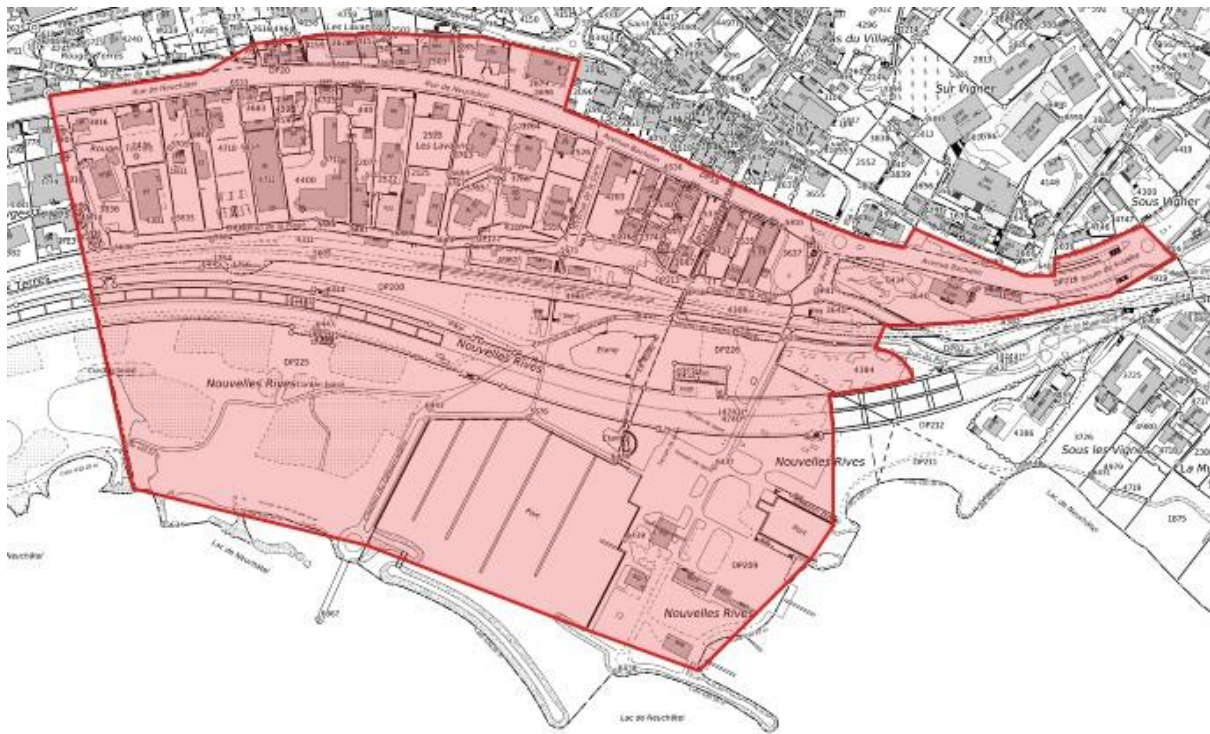


## **Motion étude sectorielle village-gare-lac et RC5**

Le Conseil général demande une étude globale comprenant l'étude sectorielle Village-Gare-Lac ainsi que la RC5. Cette étude s'étendra également aux parcelles sises entre l'avenue de la Gare, la rue de Neuchâtel, la route du Brel et le sud de la rue des Lavannes.

De ce fait, le Conseil général demande au Conseil communal de prononcer une interdiction temporaire de bâtir sur toute construction pouvant impacter sur les futures conclusions de l'étude sectorielle village-gare-lac. Cette interdiction s'étendra également à la RC5 ainsi qu'aux parcelles sises entre l'avenue de la Gare, la rue de Neuchâtel, la route du Brel et le sud de la rue des Lavannes.



### **Schéma de la proposition de périmètre**

Saint-Blaise, le 27 novembre 2023

Conseiller généraux et membres de la CRPAL

Madalina CHIVU

Thomas OVERSTOLZ

Eric RYSER

Lionel GIRON